

## Généralisation des évaluations nationales : ça suffit ! Respect de notre liberté pédagogique !

La ministre démissionnaire a décidé de généraliser la mise en place des évaluations nationales à l'école élémentaire, qui ont lieu dès le mois de septembre en CP, en CE1, en CE2, en CM1 et en CM2. De telles évaluations sont également imposées dans les classes au collège.

Avec les évaluations d'école, la loi Rilhac, l'accompagnement PPCR, les rémunérations individualisées ou « au mérite », la généralisation de ces évaluations nationales s'inscrit bien dans un dispositif plus général de pressions permanentes sur les personnels et d'instauration au sein de l'Ecole publique d'un management digne des entreprises privées.

Le SNUDI-FO ne saurait l'accepter. Jusqu'à quand ce gouvernement démissionnaire et illégitime, battu aux élections législatives, continuera-t-il d'appliquer ses mesures rejetées par les personnels ?

Ce dont a besoin aujourd'hui l'Ecole publique ce n'est pas de la généralisation d'évaluations nationales mais :

- du respect de la liberté pédagogique des enseignants ;
- de l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et du rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 (28,5%) ;
- des créations de postes nécessaires pour faire baisser les effectifs par classe, créer des postes de remplaçants, d'enseignants spécialisés;
- de la création du nombre de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour accueillir tous les élèves qui bénéficient d'une notification en ce sens ;
- de l'instauration d'un statut et d'un vrai salaire pour les AESH ;
- de l'arrêt des contre-réformes qui remettent en cause l'Ecole publique (évaluations d'école, loi Rilhac...)

En outre, le SNUDI-FO rappelle que la mise en œuvre de ces évaluations nationales ne figure pas dans les obligations de service des enseignants.

L'évaluation des élèves fait partie intégrante du statut des professeur des écoles, l'article 2 du décret du 1er août 1990 précisant « ils procèdent à une évaluation permanente du travail des élèves et apportent une aide à leur travail personnel. » Mais la liberté pédagogique aussi ! Chaque enseignant est donc libre d'évaluer ses élèves de la manière qui lui paraît la plus appropriée !

Le SNUDI-FO réaffirme donc qu'aucun texte règlementaire ne préside à la mise en œuvre de ces dispositifs. Il revendique l'abandon de toutes les évaluations nationales.

En tout état de cause il exige qu'aucune pression ne soit effectuée sur les personnels qui ne les mettraient pas en place, et qu'aucune sanction ne soit prononcée envers les personnels qui refuseraient de les faire passer, dans leur intégralité ou en partie, ou qui ne feraient pas remonter les résultats.

Le SNUDI-FO demande enfin l'arrêt des pressions effectuées dans certains départements pour tenter de contraindre les directeurs d'école de se rendre avec leur véhicule personnel et sur leur temps personnel pour chercher à la DSDEN ou dans les circonscriptions le matériel dédié à ces évaluations nationales.

Pour le SNUDI-FO, les termes de la pétition intersyndicale FSU-SNUipp, SE-Unsa, Snudi-FO, SGEN-CFDT, CGT Educ'Action, Sud éducation, SNALC restent pleinement d'actualité :

- l'abandon des évaluations nationales standardisées obligatoires
- l'arrêt des mécanismes de pression et de contrôle (pilotage des conseils académiques des savoirs fondamentaux CASF, formation imposée, tout-évaluation, contrôles incessants...)
- le respect de la liberté pédagogique : abandon de toute tentative d'imposition de manuels, y compris au travers d'un processus de labellisation.

Montreuil, le 3 septembre 2024